



Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité,
de l'église Saint-Martial et Saint-Denis à DOMEYROT (Creuse)**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 21 septembre 2021 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier.

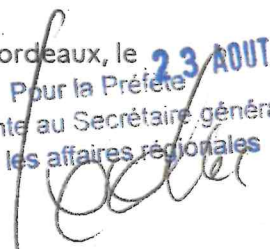
CONSIDÉRANT que l'église Saint-Martial et Saint-Denis présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'homogénéité de son décor peint intérieur réalisé au XIXème siècle, et des traces de décor peint plus ancien.

ARRÊTE

Article premier : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Martial et Saint-Denis de DOMEYROT (Creuse), située sur la parcelle n° 234, d'une contenance de 900 m², figurant au cadastre section C, selon l'emprise indiquée en rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à la commune de DOMEYROT par dispositions antérieures au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : La directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Bordeaux, le **23 AOUT 2022**
Pour la Préfète
L'Adjointe au Secrétaire général
pour les affaires régionales

Régine LEDUC



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Plan annexé à l'arrêté du 23 AOUT 2022 portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de l'église Saint-Martial et Saint-Denis de DOMEYROT (Creuse).

